

Rapport de la commission technique chargée d'étudier le rapport municipal n° 80/2025 « Réponse au postulat de M. Daniel Spörri et consorts concernant l'aménagement d'un emplacement Mobility à Romanel-sur-Lausanne »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission technique constituée de Jamila Dahbi Rio, Luca Hoser et Daniel Spörri s'est réunie le 26 mai 2025 en présence de Mme la Syndique Claudia Perrin et Mme la Municipale Jennifer Dagon. La CT remercie les représentantes de l'exécutif pour les informations complémentaires fournies et les réponses apportées à ses questions.

Observations générales

Le postulat de Daniel Spörri et consorts invite la Municipalité à étudier la possibilité d'aménager un emplacement Mobility à Romanel afin d'offrir aux ménages une alternative à la deuxième voiture, vu le manque de places de parc publiques dans certains quartiers. Dans sa réponse, la Municipalité se montre favorable à la collaboration avec une société de « car-sharing ». Elle souhaite lancer un appel d'offres pour comparer plusieurs propositions et éviter d'accorder des subventions à un projet potentiellement rentable.

Les sociétés intéressées

2EM :

Il s'agit d'une plateforme de « car-sharing » entre particuliers, fondée en 2012, bien développée, offrant des bonnes conditions pour des trajets moyens-longs. 2EM a récemment introduit une solution électronique qui, à la demande du propriétaire, permet d'accéder au véhicule 24/24. Actuellement, on trouve sur la plateforme une dizaine de véhicules privés à Romanel, dont les chiffres de location sont plutôt faibles. Aucune de ces voitures dispose d'un accès 24/24. En 2024, la société a été distinguée par un grand journal suisse pour la qualité de son service client.

Création d'un réseau de véhicules stationnées :

Selon les informations fournies par la Municipalité, l'entreprise dispose du savoir-faire nécessaire pour mettre en place un réseau de voitures de location. Comme mentionné dans le rapport municipal, la société 2EM est disposée à installer un véhicule selon le modèle « investisseur », tout en laissant le choix du véhicule à la commune. Malheureusement, la CT n'a pas pu obtenir d'informations sur la date à laquelle le réseau sera opérationnel ni sur les modalités du contrat proposé.

Mobility :

Cette coopérative de « car-sharing » possède un vaste réseau de voitures réparties dans toute la Suisse. Elle est idéale pour les trajets courts et moyens. Il faut souscrire à un abonnement payant et les trajets sont facturés selon un tarif heures + kilomètres. Le système de réservation est très abouti et permet d'accéder à une voiture en quelques secondes. La société est active dans la région depuis 1997.

Mobility propose d'installer deux véhicules à Romanel, dont un à la charge de Mobility et un autre selon le type « parrainage ». Ce type implique que la commune se porte garante pour un certain

chiffre d'affaires. La commune ne paie rien si ce montant est atteint. Le « parrainage » permet à la commune de choisir parmi les différents modèles de la flotte Mobility.

Remarques

Les propositions susmentionnées démontrent que les deux sociétés sont convaincues du potentiel d'un emplacement à Romanel.

Bien que Mobility veuille électrifier sa flotte, la société se montre flexible pour les voitures installées en parrainage, ce qui permet d'aménager un emplacement sans borne de charge.

Mobility refuse d'investir dans une commune si une autre société y est active avec le même modèle économique.

Emplacement favorisé

La commune et les sociétés contactées privilégient la gare pour l'installation d'un emplacement. Une solution provisoire « En Brit » serait envisageable, mais elle serait difficile à exploiter dans les conditions actuelles. Il est donc préférable d'attendre la fin des travaux de la gare.

Vélo-Sharing

Actuellement, une solution intercommunale est étudiée au sein du SDNL.

Réflexions et vœux

La CT salue la volonté de la Municipalité de promouvoir une solution de « car-sharing » et la remercie de reconnaître le besoin et le potentiel. La CT comprend les réflexions de ne pas vouloir subventionner un véhicule de "car-sharing", en particulier lorsqu'une exploitation rentable semble possible. Néanmoins, la CT estime que la proposition de Mobility est bonne et mérite d'être prise en considération.

Conclusions

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, la Commission technique considère que la Municipalité a répondu au postulat de Daniel Spörri et consorts. Elle vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le rapport municipal no 80/2025, adopté en séance de Municipalité du 12 mai 2025 ;
- oui le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

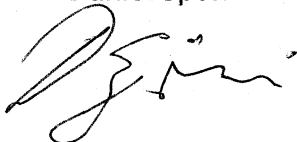
décide :

de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. Daniel Spörri et consorts concernant l'aménagement d'un emplacement Mobility à Romanel-sur-Lausanne.

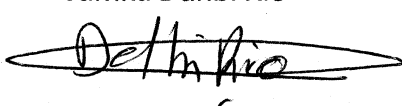
Romanel-sur-Lausanne, le 10 juin 2025

Le rapporteur

Daniel Spörri



Jamila Dahbi Rio



Lucas Hoser

